



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2203

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2203**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le territoire de la Métropole, qui concentre 1,3 million d'habitants, est exposé à plusieurs aléas technologiques, géologiques, sismiques ou hydrologiques. Ils concernent, notamment, l'inondation par débordement du Rhône, de la Saône ou de leurs affluents. À ces risques naturels, s'ajoutent les aléas technologiques, de natures variées, liés à la présence de nombreux établissements industriels, notamment classés Seveso, en particulier dans la Vallée de la chimie au sud de l'agglomération.

Environ 20 % du territoire de la Métropole se situe en zones inondables. 31 % des habitants de l'agglomération (soit 396 000 personnes) habitent dans une zone de risque d'inondation identifiée par les plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) et 2 % de la population dans un secteur exposé à un risque industriel (31 000 habitants). Au total, 33 % des résidents de la Métropole sont exposés à au moins un de ces 2 risques.

Divers événements marquants de ces dernières années ont montré la vulnérabilité des populations et des équipements face aux risques majeurs et l'importance d'une préparation en amont. L'actualité récente montre qu'un accident majeur d'origine industrielle ou naturelle peut provoquer une situation exceptionnelle qui doit être gérée rapidement plaçant les acteurs locaux au cœur des dispositifs mis en place par les services préfectoraux.

Dans ce contexte, plusieurs Communes de la Métropole ont exprimé leur souhait de mieux prendre en compte les risques majeurs sur leur périmètre. Cela peut se traduire par une meilleure connaissance des risques présents sur le territoire communal, mais aussi par des opérations concrètes comme la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde (PCS) ou en testant leur dispositif de gestion de crise en conditions réelles lors d'exercices.

**II - Objectifs**

L'Institut des risques majeurs (IRMa), créé il y a plus de 25 ans, possède un savoir-faire et des ressources qui peuvent venir en appui auprès des Communes de la Métropole pour les aider à monter en compétences sur la prévention et la gestion des risques majeurs. Cette association a pour mission de développer tout particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi au niveau national des actions :

- d'assistance technique aux collectivités afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets innovants et collectifs favorisant l'intégration des risques naturels et technologiques dans les politiques locales de prévention,
- de transfert, de promotion et de diffusion des outils techniques et managériaux développés auprès des acteurs du territoire,
- de responsabilisation du grand public, des entreprises, des responsables et décideurs des autorités locales dans les domaines de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

### III - Compte-rendu des actions réalisées

Par délibération n° 2016-1178 du Conseil du 2 mai 2016, la Métropole a attribué une subvention de 22 200 € à l'IRMa.

Au bilan des actions menées au titre de la convention 2016, il est à noter :

- l'organisation d'exercices et d'ateliers de préparation à la gestion de crise à destination des élus et techniciens, sur les Communes de Grigny et de Givors, avec la participation d'observateurs des Communes de la Métropole (élus et techniciens),
- la mise en place d'un protocole standardisé d'entraînement aux situations de crises sous la forme "d'exercices sur table" à destination des élus et techniciens communaux, dispositif expérimenté notamment sur la Commune de Rillieux la Pape,
- l'assistance aux Communes à la structuration managériale de leur projet de plan communal de sauvegarde, dont a pu bénéficier la Commune de Chassieu,
- l'organisation d'un colloque national à la Métropole, ayant pour intitulé "Face à la crise au niveau local" qui s'est tenu le 23 juin 2016, ayant réuni 150 participants, élus, techniciens et experts nationaux,
- la mise à disposition pour l'ensemble des Communes et services de la Métropole des 51 revues de presse hebdomadaires sur l'actualité régionale, nationale et internationale en matière de prévention et de gestion des risques majeurs. En 2016, cette revue de presse a été diffusée par voie électronique auprès de 135 contacts sur le territoire de la Métropole. Elle est complétée par un "Panorama" trimestriel faisant état des textes réglementaires et des actes administratifs régionaux relatifs aux risques majeurs (plan de prévention des risques technologiques-PPRT, PPRNi, information des acquéreurs-locataires, etc.).

### IV - Programme d'actions et budget prévisionnel

Pour l'année 2017, il est proposé de poursuivre les actions partenariales de l'IRMa autour de ces 2 axes d'intervention :

- le soutien à la veille informationnelle permettant aux élus et techniciens des 59 Communes de la Métropole d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,
- l'assistance et la mise en réseau des Communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de formation, de préparation à la gestion du risque et de résilience des territoires.

Le montant global de ces deux actions s'élève à 154 068 €, financé de la manière suivante :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
soutien à la veille informationnelle	79 300	État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-DREAL-Auvergne Rhône-Alpes)	35 000
		Région Auvergne Rhône-Alpes	40 000
assistance, mise en réseau, formation et préparation à la gestion de crise	74 768	Département de l'Isère	30 900
		Métropole de Lyon	20 868
		autofinancement	27 300
<b>Total</b>	<b>154 068</b>	<b>Total</b>	<b>154 068</b>

Afin de conduire ce programme partenarial qui bénéficiera au territoire métropolitain sur l'année 2017, il est proposé d'attribuer à l'IRMa une subvention de 20 868 € (en baisse de 6 %), représentant 13,55 % de la dépense subventionnable globale de 154 068 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 868 € au profit de l'Institut des risques majeurs (IRMa), dans le cadre de la poursuite de ses actions 2017 en matière de prévention et de gestion des risques majeurs,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'IRMa définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 – compte 6574 - fonction 78 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**